



UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

La Commission

Département des Services Administratifs et Financiers (DSAF)

APPEL D'OFFRES OUVERT N°011/2025/A0/COM/UEMOA

1. Le présent appel d'offres ouvert a pour objet l'acquisition d'objets promotionnels au profit de la Commission de l'UEMOA.
2. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine invite, par le présent appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leur offre sous pli fermé en vue de l'acquisition d'objets promotionnels au profit de la Commission de l'UEMOA.
3. Les prestations sont regroupées en deux lots :
Lot 1: Production d'objets promotionnels du Plan Stratégique 2025-2030 de la Commission de l'UEMOA Impact 2030:

Lot 2 : Production d'objets promotionnels 2026 pour la Commission de l'UEMOA
4. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les sociétés spécialisées dans le domaine et ayant les capacités techniques requises pour l'acquisition d'objets promotionnels au profit de la Commission de l'UEMOA, objet du présent appel d'offres.
5. Le délai de livraison, après signature du Bon à Tirer, ne devrait pas excéder six (06) semaines. La livraison se fera à la Commission et dans les Bureaux de Représentation de la Commission de l'UEMOA.

Les soumissionnaires joindront à leur offre les pièces administratives suivantes:

- une quittance d'achat du dossier d'appel d'offres;
- un document attestant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays de la société datant de moins de trois (03) mois;

- une attestation originale ou certifiée conforme, justifiant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis du fisc jusqu'au dernier terme échu à la date de dépôt des offres;
- une attestation originale ou certifiée conforme de la Sécurité Sociale prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la législation du travail jusqu'au dernier trimestre échu à la date de dépôt des offres;

• Une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du soumissionnaire.

6. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la Commission de l'UEMOA à l'adresse ci-dessous :

**La Commission de l'UEMOA,
380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 B.P. 543 - OUAGADOUGOU 01 (Burkina Faso)
Département des Services Administratifs et Financiers**

Personnes à contacter:

• **M. Brice SIB**, Tél: +226 25 31 88 73, poste 8871,
email: bsib@uemoa.int

• **M. Talsida Christian KONE**, Tel. : +226 25 31 88 73 poste 87 84,
Email: ctkone@uemoa.int

7. Les entreprises intéressées par le présent avis pourront acquérir le dossier d'appel d'offres à la **Direction des Acquisitions et de la Comptabilité des Matières de la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, à Ouagadougou, contre paiement en espèces d'une somme non remboursable de vingt mille (20 000) Francs CFA.**

8. Les offres, rédigées en langue française, devront parvenir à **Monsieur le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), 380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, 01 B.P. 543 - OUAGADOUGOU 01**, Burkina Faso, **au plus tard le mardi 20 mai 2025 à 9 h 30**, heure locale, accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

- **Lot 1: cinq cent mille (500 000) FCFA;**
- **Lot 2 : cinq cent mille (500 000) FCFA.**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les offres parvenues après l'expiration de ce délai ne sont pas recevables.

9. L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, au siège de la Commission, à Ouagadougou, **le même jour à partir de 10 H 00 mn**, en présence des représentants des

soumissionnaires porteurs de mandats; ceux qui ne seront pas munis de mandats ne seront pas acceptés à la séance d'ouverture.

10. La Commission de l'UEMOA se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent appel d'offres ou de ne donner aucune suite à tout ou partie dudit appel d'offres.

**Pour le Commissaire chargé du Département des Services Administratifs et Financiers,
et par délégation
Le Directeur de Cabinet,**

Lassana FOFANA